

12

QUESTIONS  
ET  
RÉPONSES

RELATIVES À LA  
VIOLENCE  
BASÉE  
SUR LE GENRE

# CE QU'IL FAUT RETENIR DE LA VIOLENCE BASÉE SUR LE GENRE

- Elle se présente sous de nombreuses formes
- Ce n'est jamais la faute du survivant
- Elle n'est jamais justifiée
- Vous n'êtes pas seul(e) et de l'aide est disponible (voir Q&R 8)

# QU'EST-CE QUE LA VIOLENCE BASÉE SUR LE GENRE ?

La violence basée sur le genre (VBG) désigne tous actes de violence dirigée contre une personne sans son consentement, en raison de son sexe et de son manque relatif de pouvoir. La VBG implique faire subir un préjudice ou des souffrances physiques, sexuelles, psychologiques et économiques à quelqu'un. Il s'agit également des menaces à travers de tels actes : la coercition ou la privation arbitraire de la liberté. Les coupables ont souvent recours à la force, mais ils peuvent aussi utiliser la coercition, la tromperie ou la manipulation. La VBG peut se produire/et se produit partout ; dans des familles, en public, dans des écoles, au travail et même dans les centres d'accueil.

# QUI SONT LES PRINCIPALES VICTIMES DE LA VBG ?

Tout le monde peut être sujet à la violence et aux abus, cependant le terme VBG est une violence à l'égard des femmes et des filles. Cette violence prend racine dans la discrimination que subissent ces dernières, ainsi que dans le rapport de force inégal entre hommes et femmes que l'on retrouve dans toutes les sociétés du monde. La VBG est également alimentée par les sexospécificités qui nuisent et discriminent les femmes et les filles ainsi que par l'absence de protection efficace dont elles peuvent bénéficier sous la loi et dans la société. Les hommes et les garçons, particulièrement ceux qui n'acceptent pas la division binaire des sexes, les attentes sociales, ni le rôle dominant du mâle, peuvent être exposés à la violence.

Les femmes et les jeunes filles qui vivent dans les régions touchées par les conflits armés, les catastrophes naturelles ou les épidémies (la pandémie de COVID-19) sont confrontées à une augmentation de la VBG. Celles qui tentent de s'échapper de ces zones constatent que la VBG est présente sur toutes les routes migratoires du monde.

## QUELLES SONT LES PRINCIPALES FORMES DE VBG ?

De nombreuses femmes et filles subissent tout au long de leur vie les conséquences des différentes formes de VBG. Nous pouvons citer : la violence sexuelle, le harcèlement sexuel, le mariage forcé et le mariage d'enfants, la violence exercée par un partenaire intime, les mutilations génitales féminines ou l'excision, voire le meurtre. Si certaines formes de VBG sont plus subtiles, car ne nécessitant pas de force physique, d'autres par contre sont plus visibles et faciles à discerner. On parle de violence psychologique quand une personne effraye une autre en la menaçant de violence, en lui criant ou en lui disant des choses blessantes. Elle peut aussi signifier maintenir isolée une personne en l'empêchant de voir sa famille, ses parents ou ses amis.

On parle aussi de VBG lorsqu'une femme pour survivre se prostitue, ou, parce qu'elle se sent en danger (en insécurité) croit qu'elle doit dire « oui » à toute demande de rapports sexuels. Par exemple, si un travailleur en aide humanitaire demande à une femme des relations sexuelles en échange de nourriture et que la femme accepte, c'est une forme de VBG.

Dire « oui » ne signifie pas toujours consentir ou être d'accord (pour plus d'informations sur le consentement, voir 12 questions sur la violence sexuelle. Regardez aussi cette vidéo <https://www.youtube.com/watch?v=oQbei5JGiT8>).

# QUELLE EST LA FRÉQUENCE DE LA VBG ?

Environ une femme sur trois dans le monde a subi des violences physiques et/ou sexuelles à un moment ou à un autre de sa vie. Au niveau mondial, environ une jeune femme sur cinq a été mariée alors qu'elle était encore enfant. De plus, environ une adolescente sur trois, âgée de 15 à 19 ans et résidant dans l'un des plus de 30 pays où on pratique encore les mutilations génitales féminines (MGF) en a été victime.

# QUELLES SONT LES CONSÉQUENCES DE LA VBG ?

Les filles et les femmes qui survivent à la VBG expérimentent diverses conséquences et ne réagissent pas de la même façon étant donné les différentes formes que revêt la VBG. Les conséquences physiques et psychologiques diffèrent. On peut mentionner des grossesses non désirées, des maladies et des blessures. Certaines survivantes ressentent de la honte, la peur, la culpabilité, la colère ou encore se sentent seules, tristes et confuses. Elles peuvent manquer d'assurance et ne plus faire confiance à d'autres personnes. Ce sont toutes des réactions normales. Et chacune s'en contente !

# QUI DOIT-ON BLÂMER ?

La VBG n'est jamais la faute du survivant. Les auteurs de ces violences font toujours en sorte que le survivant se sente coupable ou responsable. Par contre d'autres pensent que la victime aurait pu empêcher la violence de se produire. **Mais la seule personne à culpabiliser c'est le coupable.** Si ce dernier est quelqu'un que nous aimons : un petit ami ou un parent, il est parfois difficile de l'accepter.



# LA VBG EST-ELLE JUSTIFIÉE ?

Non. La violence n'est jamais acceptable, même si une personne est stressée, triste ou inquiète, ou que la violence ait toujours été tolérée ou acceptée dans sa communauté. Même les restrictions des gouvernements (y compris les distanciations physiques) visant à stopper la propagation de la COVID-19 ne sont **jamais** une excuse pour la violence. La VBG n'est non plus un moyen pour certains hommes, de corriger des comportements de leurs femmes jugés inacceptables, ou de faire assumer à ces dernières leurs rôles de femme au foyer ou celui concernant la garde des enfants, etc.

# QUE FAIRE SI J'AI BESOIN D'AIDE ?

Rappelez-vous toujours la **violence n'est PAS de votre faute et que vous n'êtes pas seule**. Avec un soutien et des soins appropriés tu peux te remettre de la VBG. Il existe des médecins, des infirmières, des psychologues, des travailleurs sociaux et des agents de la force publique qui peuvent t'aider. Ils te soutiendront et seront à ton écoute, tout en respectant ta vie privée.

- **La sécurité d'abord !** Si vous êtes en danger, appelez les services d'urgence (112) et rendez-vous dans un endroit sûr. Parlez-en à une personne de confiance (un parent, un tuteur ou un professeur).
- Si tu es un enfant (si tu veux signaler une urgence impliquant un enfant), appelle le 114 : il est également gratuit et fonctionne 24h/24, 7j/7.
- Vous pouvez obtenir une assistance confidentielle en appelant le 1522 qui est le numéro national de référence pour les femmes victimes de violences ou en téléchargeant l'application 1522. Le service est gratuit et disponible 24h/24, 7j/7 en italien, anglais, français, espagnol et arabe.

**1522** NUMERO  
ANTI VIOLENZA  
E STALKING

- Si tu as subi des violences physiques ou sexuelles, rends-toi dans un centre de santé pour assistance médicale le plus rapidement

possible. Mais quel que soit le temps écoulé depuis les violences, il est toujours bon de consulter un médecin. Il existe des médicaments et des procédures qui peuvent minimiser l'impact de la violence :

- Vous pouvez être soigné pour vos blessures ;
- Si vous avez subi des violences sexuelles, vous pouvez bénéficier d'un traitement appelé prophylaxie post-exposition (PPE) pour aider à prévenir la transmission du VIH (si vous commencez le traitement dans les 72 heures suivant l'agression) ;
- Dans les 5 jours suivant les violences, prendre une contraception d'urgence (la pilule du lendemain) pour prévenir une grossesse (à plus de 5 jours, consulter un médecin ou un travailleur social afin de discuter des alternatives).

• **Quand vous êtes prête**, pensez à obtenir un soutien psychosocial. Des personnes seront à votre écoute si vous avez besoin de soutien émotionnel ou de toute autre assistance. Vous pouvez vous rendre dans un centre d'accueil pour victimes de violence et vous adresser à un psychologue ou une assistante sociale. Faites-le à tout moment, même des jours ou des semaines après la violence.

• **N'oubliez pas d'aller le signaler à la police.** De nombreuses formes de VBG sont des crimes, et vous avez le droit de les signaler à la police si elles se sont produites en Italie.

- Si vous êtes âgée de 18 ans ou plus, la décision d'appeler la police vous revient généralement.
- Si vous êtes mineur (moins de 18 ans) et avez subi une violence, un médecin, un(e) enseignant(e) ou une assistante sociale a l'obligation légale de vous protéger et même d'informer la police.

# ET SI JE NE PEUX PAS QUITTER MA MAISON ?

Au cas où vous vous sentez en insécurité dans votre propre maison, êtes blessée, vous sentez menacée, intimidée ou harcelée, vous pouvez faire plusieurs choses. Demandez de l'aide et n'ayez pas peur. N'essayez pas de gérer la situation toute seule. Et surtout, n'oubliez pas que vous n'êtes pas responsable. Même durant le confinement les services à distance sont toujours disponibles, même les numéros verts suivant sont toujours ouverts pour toute assistance ou informations : 112, 1522 et 114.

Sauvegardez ces numéros sous une fausse identité et appelez quand vous êtes hors de la maison. Une fois l'appel effectué, effacez le journal des appels de votre portable.

Même durant le confinement, vous avez le droit de quitter votre domicile pour échapper à la violence.

# QUE PUIS-JE FAIRE D'AUTRE ?

Organisez un « plan de sécurité » si vous craignez pour votre sécurité ou pour la sécurité de votre famille. Ce plan peut inclure les éléments suivants :

- Envisagez un endroit sûr, un voisin, un ami, un parent ou un collègue où vous pouvez vous rendre si vous devez quitter la maison de toute urgence.
- Déterminez à l'avance le moyen de déplacement entre votre maison et votre lieu sûr.
- Préparez un sac de survie contenant vos pièces d'identité, votre téléphone, de l'argent, des médicaments, quelques vêtements ainsi qu'une liste des contacts que vous pouvez appeler en cas d'urgence.
- Si possible, convenez d'un code avec une personne de confiance afin qu'elle puisse venir vous aider en cas d'urgence.

Mettez aussi en place un moyen de communication avec cette dernière dans l'option où vous ne serez pas en mesure de vous échapper. S'il vous est impossible de leur dire en personne quand vous vous rencontrez, alertez les en envoyant par SMS un petit mot, un émoticône ou une image.

# QUE FAIRE SI JE M'INQUIÈTE POUR UNE CONNAISSANCE QUI EST VICTIME DE VIOLENCE CONJUGALE ?

Voici ce que vous pouvez faire, même en situation de confinement :

- Gardez le contact régulier avec elles afin de vous assurer qu'elles sont en sécurité, tout en étant discrète. Considérez que l'agresseur peut être à l'écoute de vos conversations, surveiller tous leurs mouvements. Alors trouvez le meilleur moyen de communiquer avec la personne afin de ne pas l'exposer. Et vérifiez cela à chaque fois que vous êtes en contact, car la situation peut changer.
- Renseignez-vous sur les services disponibles des survivants des VBG (par exemple, les refuges, les lignes d'assistance téléphonique, les services de conseil, les organisations de femmes). Si vous rencontrez la victime, donnez lui ces contacts en toute discrétion.
- Si une personne que vous connaissez, pour une raison quelconque a besoin d'une aide urgente, appelez immédiatement les services de santé d'urgence, la police, le centre de santé ou la ligne d'assistance téléphonique en son nom.

# COMMENT PUIS-JE ASSISTER UNE VICTIME DE VBG ?

Vous pouvez faire beaucoup pour aider et soutenir une survivante de VBG. Rappelez-vous de :

**Les écouter et croire à ce qu'elles disent.** Leur dire de ne pas se culpabiliser et qu'elles ne sont pas seules. Ne pas les juger, douter d'elles ou les blâmer pour ce qui s'est passé.

**Les encourager** à obtenir une assistance médicale et d'autres formes d'aide. Proposez-leur de les

accompagner s'il elles le souhaitent. Vous pouvez également les soutenir en trouvant le centre antiviolence le plus proche et en leur donnant les coordonnées indiquées dans la réponse à la question 8.

**Gardez leurs informations confidentielles** et ne les partagez avec d'autres personnes sans leur permission explicite.

**N'insistez pas sur les** détails de la violence. Leur donner la possibilité de s'exprimer et écoutez simplement.

**Si elles prennent** certaines décisions, respectez-les. Elles peuvent par exemple refuser d'aller à la police.

**Essayez d'obtenir de l'aide pour vous-même.** Il peut être souvent difficile de voir un proche souffrir et ne pas pouvoir l'aider. C'est normal. Vous pouvez également demander des conseils pour votre amie sans révéler son identité



# Report

ON THE MOVE  
VOICE MATTERS

U-Report est un service anonyme qui permet aux jeunes migrants et réfugiés d'exprimer leur voix sur des questions qui les intéressent. En vous inscrivant sur la plateforme, vous recevrez des informations utiles pour votre vie en Italie et vous pourrez nous écrire vos questions: avec notre équipe d'experts, nous trouverons ensemble des solutions concrètes à vos besoins.

Grâce au service HERE4U, vous pourrez bénéficier d'un espace d'écoute sécurisé, d'un accès à des informations et d'un accompagnement expert lors de votre voyage en Italie. Le service est en ligne, gratuit et anonyme. Écrivez-nous sur Facebook Messenger.

## VOTRE VOIX COMPTE!

**TOUT LE MONDE PEUT S'INSCRIRE. INSCRIVEZ-VOUS EN QUELQUES CLICS :**



- Scanner le code-barres Q
- Envoyez-nous un message sur Messenger

# STRENGTHENING REFUGEE AND MIGRANT CHILDREN'S HEALTH STATUS

IN SOUTHERN AND SOUTH-EASTERN EUROPE



Co-funded by  
the Health Programme  
of the European Union

The content of this brochure represents the views of the author(s) only and is his/her sole responsibility; it cannot be considered to reflect the views of the European Commission and/or the European Health and Digital Executive Agency or any other body of the European Union. The European Commission and the Agency do not accept any responsibility for use that may be made of the information it contains.

## Sources :

IASC Guidelines for Integrating Gender-Based Violence Interventions in Humanitarian Action, 2015, [https://gbvguidelines.org/wp/wp-content/uploads/2015/09/2015-IASC-Gender-based-Violence-Guidelines\\_lo-res.pdf](https://gbvguidelines.org/wp/wp-content/uploads/2015/09/2015-IASC-Gender-based-Violence-Guidelines_lo-res.pdf)

GBV AoR, Developing Key Messages for Communities on GBV & COVID-19, 2020, [https://gbvaor.net/sites/default/files/2020-04/GBV%20AoR\\_key%20messages\\_Covid%20%26%20GBV%281%29.pdf](https://gbvaor.net/sites/default/files/2020-04/GBV%20AoR_key%20messages_Covid%20%26%20GBV%281%29.pdf)

WHO, Coronavirus disease (COVID-19) : Violence against women, 2020, <https://www.who.int/emergencies/diseases/novel-coronavirus-2019/question-and-answers-hub/q-a-detail/violence-against-women-during-covid-19>

UNICEF, A New Era for Girls, 2020, <https://www.unicef.org/media/65586/file/A-new-era-for-girls-2020.pdf>